

SÉANCE ORDINAIRE

DU 6 AOÛT 2018

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 6 août 2018 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES) : Louise Rioux
Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Mireille Gagnon
Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale / secrétaire-trésorière, est aussi présente.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2018-08-133

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 21 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
4. Tournée Place aux Jeunes
5. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
6. Modification au rôle d'évaluation
7. Nomination d'un répondant en matière d'accommodement
8. Programme soutien au loyer / Corporation d'hébergement
9. Sel de déglacage / Abrasif
10. Présentation du projet de règlement #252 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
11. Avis de motion pour le règlement #252 modifiant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux
12. Adoption du projet de règlement #253 modifiant le règlement de zonage #124, afin d'ajouter un nouvel usage dans la zone A-1 et U-7 et en intégrant les dispositions du RCI 246 de la MRC des Basques sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles conformément au plan d'urbanisme
13. Avis de motion pour le règlement #253 modifiant le règlement de zonage #124, afin d'ajouter un nouvel usage dans la zone A-1 et U-7 et en intégrant les dispositions du RCI 246 de la MRC des Basques sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles conformément au plan d'urbanisme
14. Soumission Étude géotechnique, étude de puits et contrôle qualitatif des matériaux
15. Soumission Inventaire et surveillance archéologique
16. Mandat spécifique / Arpenteur géomètre
17. Mandat spécifique / Notaire
18. Normes concernant les entrées privées
19. Pompier
 - Camion-citerne
 - Cube
20. Voirie
 - Travaux à venir
21. Divers
 - Balayage Rang 3 Ouest
22. Période de questions

.....
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

2018-08-134

La directrice générale /secrétaire-trésorière présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

4. PLACE AUX JEUNES

Madame Mélanie Rioux, agente de migration Place aux jeunes Les Basques, informe les membres du conseil de leurs actions, des résultats de leurs cinq dernières années et d'autres sujets tels que l'attractivité, l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants que leur organisme offre à la population.

.....

2018-08-135

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 6 août 2018.

Annie Roussel, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

2018-08-136

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 08-2018 des comptes payés soit accepté au montant de \$5 349.39 et que le bordereau numéro 08-2018 des comptes à payer soit accepté au montant de \$15 861.89 par notre conseil et que la directrice générale / secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

6. MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de juillet 2018: pour l'année 2017, un montant de 23.88\$ a été taxé et un montant de 18.95\$ a été remboursé. Pour l'année 2018, un montant de 151.46\$ a été taxé et un montant de 102.80\$ a été remboursé à différents propriétaires.

.....

2018-08-137

7. NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

Attendu que le gouvernement a adopté depuis le 1^{er} juillet 2018 de nouvelles dispositions en ce qui concerne la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

Attendu que le Ministère de la Justice, de qui relève cette Loi (projet de loi 62), a développé une formation en ligne destinée à outiller et à accompagner les répondants en matière d'accommodement des organismes visés par la Loi;

Attendu qu'il est spécifié qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

En conséquence,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi désigne, au sein de son personnel, la directrice générale comme répondant en matière d'accommodement.

.....

8. PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION D'HÉBERGEMENT

2018-08-138

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$965.40 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 suite à la résolution #2013-07-113 adopté à la séance du 8 juillet 2013 afin de continuer notre engagement financier de 5 ans qui a commencer en 2013.

.....

9. SEL À DÉGLAÇAGE / ABRASIF

2018-08-139

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre du sel à glace dans son abrasif durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont répondu à notre demande :

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont les suivants :

1^{ere} soumission : Sel Warwick
Prix : 107.75\$ / tonne métrique plus taxes

2^{ième} soumission : Mines Seleine
Prix : 115.00\$ / tonne métrique plus taxes

3^{ième} soumission : Sebci
Prix : 120.00\$ / tonne métrique plus taxes

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat du sel à glace pour la saison 2018-2019. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 77tm au coût de 107.75\$/la tonne plus taxes transport inclus.

.....

10. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #252 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La directrice générale dépose et présente l'objet, la portée et le coût du projet de règlement #252 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement.

.....

11. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #252 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2018-08-140

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Rioux pour informer les élus qu'ils auront à se prononcer sur le règlement #252 modifiant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux à une séance subséquente de ce Conseil.

.....

12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #124, AFIN D'AJOUTER UN NOUVEL USAGE DANS LA ZONE A-1 ET U-7 ET EN INTÉGRANT LES DISPOSITIONS DU RCI 246 DE LA MRC DES BASQUES SUR LA COHABITATION DES USAGES AGRICOLES ET NON AGRICOLES CONFORMÉMENT AU PLAN D'URBANISME

2018-08-141.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi dépose et présente l'objet, la portée et le coût du projet de règlement #253 modifiant le règlement de zonage #124, afin d'ajouter un nouvel usage dans la zone A-1 et U-7 et en intégrant les dispositions du RCI 246 de la MRC des Basques sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles conformément au plan d'urbanisme. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement.

.....

13. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #124, AFIN D'AJOUTER UN NOUVEL USAGE DANS LA ZONE A-1 ET U-7 ET EN INTÉGRANT LES DISPOSITIONS DU RCI 246 DE LA MRC DES BASQUES SUR LA COHABITATION DES USAGES AGRICOLES ET NON AGRICOLES CONFORMÉMENT AU PLAN D'URBANISME

2018-08-141

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux pour informer les élus qu'ils auront à se prononcer sur le règlement # 253 modifiant le règlement de zonage #124, afin d'ajouter un nouvel usage dans la zone A-1 et U-7 et en intégrant les dispositions du RCI 246 de la MRC des Basques sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles conformément au plan d'urbanisme à une séance subséquente du conseil.

.....

14. SOUMISSION ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, ÉTUDE DE PUIITS ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

2018-08-142

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques pour une étude géotechnique, étude de puits et contrôle qualitatif des matériaux pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mardi le 24 juillet 2018 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la directrice générale Annie Roussel et Madame Martine April adjointe à la secrétaire;

Attendu que deux firmes ont répondu à notre demande;

Attendu que le comité de sélection s'est réuni mardi le 31 juillet 2018 à 19h30 pour analyser les soumissions relatives à la fourniture des services professionnels;

Attendu que les soumissionnaires, le rang, le pointage final et le prix sont les suivants;

ENGLOBE CORP.

RANG : 1

POINTAGE FINAL OBTENU : 7.25

PRIX : 169 205\$ PLUS TAXES

GHD CONSULTANT LTÉE.

RANG : 2

POINTAGE FINAL OBTENU : 5.54

PRIX : 213 700\$ PLUS TAXES

Attendu que Englobe Corp. a le plus haut pointage dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

Attendu que nous avons reçu la recommandation du MTMDDET afin d'accorder le mandat au soumissionnaire ayant le plus haut pointage conforme, en l'occurrence Englobe Corp.;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le mandat à Englobe Corp. pour une étude géotechnique, étude de puits et contrôle qualitatif des matériaux pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées pour le montant de 169 205\$ plus taxes. M. Noël Huard, ingénieur, sera chargé et responsable du projet pour Englobe Corp. De plus, Monsieur le Maire, Mario St-Louis et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés à signer tout document avec Englobe Corp. concernant ce mandat. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées. Le tout sera financé par la TECQ.

.....

15. SOUMISSION INVENTAIRE ET SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE

2018-08-143

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques pour l'inventaire et la surveillance archéologique pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mardi le 24 juillet 2018 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la directrice générale Annie Roussel et Madame Martine April adjointe à la secrétaire;

Attendu qu'une seule firme a répondu à notre demande;

Attendu que le soumissionnaire et le prix sont les suivants;

TRUELLE ET CIE INC.: 75 830\$ PLUS TAXES

Attendu que Truelle et Cie inc. est le seul soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

Attendu que selon l'article 938.3 du code municipal, la municipalité peut négocier avec la firme afin d'avoir un meilleur prix;

Attendu que nous avons eu à revoir avec le MTMDET, nos ingénieurs Tétra Tech et Truelle et Cie inc. la stratégie d'intervention concernant la soumission;

Attendu que Truelle et Cie inc. nous a fait parvenir un courriel daté du 5 août 2018 nous informant qu'il serait prêt à modifier leur soumission à la baisse avec les modifications inscrites dans ce même courriel;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance des modifications et qu'ils sont d'accords avec les modifications proposées;

Attendu que nous avons reçu la recommandation du MTMDET afin d'accorder le mandat à Truelle et Cie inc.;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le mandat à Truelle et Cie inc. pour l'inventaire et la surveillance archéologique pour le dossier égouts, interception, voirie et traitement des eaux usées pour le montant de 56 115\$ plus taxes tel qu'inscrit dans le courriel daté 5 août 2018. Mme Désirée Duchaine, archéologue, sera chargée et responsable du projet pour Truelle et Cie inc. De plus, Monsieur le Maire, Mario St-Louis et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés à signer tout document avec Truelle et Cie inc. concernant ce mandat. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées. Le tout sera financé par la TECQ.

.....

16. MANDAT SPÉCIFIQUE / ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi demande des soumissions sur invitation pour les services d'un arpenteur-géomètre en vue de réaliser les acquisitions requises et de procéder aux démarches pour l'obtention des servitudes permanentes et temporaires nécessaires pour la réalisation de notre projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie.

Les travaux seront réalisés dans le cadre de protocoles avec le MTMDET et le MAMOT.

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité 183, rue Principale Ouest, Saint-Éloi, Québec, G0L 2V0 au plus tard le 5 septembre 2018 à 15h00, heure locale, avec inscription « Soumission - Égouts, interception, voirie, et traitement des eaux usées - Mandat spécifique - Arpenteur géomètre » pour être ouverte publiquement immédiatement après l'heure limite au même endroit.

La municipalité de Saint-Éloi se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties des travaux projetés.

.....

17. MANDAT SPÉCIFIQUE / NOTAIRE

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi est maître d'œuvre dans le cadre de son projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie;

Attendu qu'un mandat est demandé à un arpenteur-géomètre en vue de réaliser les acquisitions requises et de procéder aux démarches pour l'obtention des servitudes permanentes et temporaires nécessaires pour la réalisation de ce projet;

Pour ces motifs,

2018-08-144

2018-08-145

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Maître Alexandra Belzile, notaire, pour effectuer les contrats concernant les acquisitions requises dans le cadre du projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie. De plus, Monsieur le Maire ainsi que la Directrice générale sont autorisés à signer tous les documents se rattachant à ces transactions. De plus, les membres du conseil autorisent la directrice générale à effectuer le paiement des honoraires du notaire Madame Alexandra Belzile lorsque les contrats seront effectués.

.....

18. NORMES CONCERNANT LES ENTRÉES PRIVÉES

2018-08-146

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi est maître d'œuvre dans le cadre de son projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie;

Attendu que le conseil municipal doit installer des normes de largeur en ce qui concerne les entrées privées sur la rue Principale, la rue Bellevue et la rue des Champs;

Attendu que nous avons reçu du MTMDET leurs normes de largeur des entrées privées en ce qui concerne la Route de la Station;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi régularise les entrées résidentielles à 5.5 mètres et les entrées commerciales à 11 mètres sur la rue Principale, la rue Bellevue et la rue des Champs afin d'être uniforme à la Route de la Station. Advenant un cas particulier, il sera possible de faire une demande de dérogation pour augmenter la largeur au-delà des normes. Le tout sera mis en vigueur lors de la construction de notre projet d'égouts, de traitement des eaux usées et de réfection de voirie

.....

19. POMPIER

CAMION CITERNE

2018-08-147

Attendu que les « bushing de différentiel » sur le camion-citerne de notre service incendie sont défectueux;

Attendu que les supports de la « tank » sur le camion-citerne commencent à montrer des signes de faiblesse;

Attendu que nous avons reçu un estimé pour faire la réparation des « bushing de différentiel » et des supports de « tank »;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi fasse réparer par Les Ateliers SRM de Trois-Pistoles les « bushing de différentiel » et les supports de « tank » qui sont les plus usés. Les membres du conseil demanderont sous peu une soumission afin de faire remplacer la « tank » sur le camion-citerne afin que celle-ci soit conforme au schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Basques.

.....

CUBE

2018-08-148

Attendu que le chef pompier à constater que les freins sur le cube incendie montre une usure avancée;

Attendu que le chef pompier demande que cet entretien soit fait avant la vérification annuelle;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise le chef pompier à faire réparer les freins sur le cube incendie de la municipalité de Saint-Éloi le plus rapidement possible.

.....

20. VOIRIE

TRAVAUX À VENIR

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil des travaux à faire pour le mois d'août.

.....

21. DIVERS

Monsieur le conseiller Jocelyn Côté demande à la directrice générale d'informer notre employé de voirie afin qu'il puisse aller balayer le Rang 3 Ouest à l'endroit où il a eu des travaux dernièrement.

.....

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un contribuable est venu poser quelques questions en ce qui concerne la Sûreté du Québec de la MRC des Basques, son état de santé, être exempté de taxes et la sûreté de sa personne qui est dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

.....

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h43.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, dir.gén./secr.-très.

2018-08-149